

Nouvelles février 2018

Chers membres,

Début 2018, le nouveau comité s'est réuni pour la première fois. Voilà quelques infos qui en découlent:

Réponses aux interpellations à l'AG

Comme promis dans notre dernière newsletter, nous revenons vers vous avec des réponses aux questions soulevées lors de l'AG du mois de novembre passé:

Concernant les invitations aux soirées d'information 1P: un parent a demandé pourquoi on n'intégrait pas les parents d'autres niveaux.

En fait ce n'est pas nous mais l'école qui organise ces soirées d'informations. Nous sommes les invités de M. Ducret. Pour les autres soirées c'est lui qui rappelle notre existence aux parents, et il nous demande de lui fournir des flyers à cet effet.

Choix du comité : un autre parent reproche la démarche antidémocratique qui sélectionnerait seul les personnes proposées pour être élue. Depuis plusieurs années, dans les mois précédents nos Assemblées Générales, nous invitons les membres intéressés à se présenter. De plus, lors de l'assemblée générale, nous lançons un appel et proposons aux éventuels candidats de se présenter.

Vu l'ambiance tendue à notre dernière AG, nous avons oublié de laisser les candidats se présenter, une erreur que nous ferons en sorte d'éviter à l'avenir.

PV du CE: l'utilisation du terme "punitions" plutôt que "sanctions" a suscité une reproche par ce même parent qui en déduit et incrimine le comité APE de ne pas être intervenu lors du CE.

Il faut savoir que la discussion au CE était très animée, et que la secrétaire a fait au mieux pour synthétiser ce que chacun a dit. Le terme utilisé n'était pas le bon, mais l'esprit des propos du directeur était clairement la sanction et non la punition.

PV du CE (http://www.la-tour-de-peilz.ch/Pratique/Conseil_Etablissement/pv/PV01-28_02_2017.pdf) : ce même parent s'est senti heurté par une phrase qui sous-entendrait que les parents de La Tour-de-Peilz sont responsables des problèmes de leurs enfants. Selon ce parent, c'est une accusation qui était censée culpabiliser les parents. A nouveau la reproche est faite au comité de ne pas défendre les intérêts des parents.

Voici l'extrait en question :

« Y a-t-il une augmentation des bagarres dans les cours de récréation, notamment chez les plus petits ? Certains parents se sentent démunis face aux émotions que ressentent leurs enfants, qui peinent à gérer certaines situations. Difficile de dire si c'est la perception que l'on a de ce qu'on appelle la violence qui a changé ou s'il y a une réelle augmentation des bagarres. Ce qui est sûr, c'est qu'un certain nombre d'enfants qui arrivent dans le système scolaire n'ont pas l'ensemble des codes pour la vie en société. Il y a un important travail éducatif qui est fait par les enseignantes, mais cela n'a pas le même effet que si cela vient des parents, depuis la naissance. Bien sûr que les maîtresses sont plus qu'attentives, chaque conflit est analysé, des punitions sont infligées, mais une surveillance accrue, même temporaire, risquerait d'augmenter le sentiment d'insécurité. Ce qui serait plus

alarmant, c'est qu'un enfant ou ses parents n'osent pas en parler à l'enseignant. Mais c'est une infime minorité de cas qui pose problème. Avec une bonne communication, on arrive souvent à régler pas mal de choses. »

Toutes les personnes présentes lors de ce CE ont été respectueuses du rôle de parent et de l'éducation donnée aux enfants. Toutefois, on ne peut pas nier la réalité que certains parents ont des valeurs qui sortent de la norme pour notre société. La phrase en question n'est pas du tout une accusation en masse.

Violence et sa minimisation par la direction: l'APE a déjà interpellé la direction à plusieurs reprises au sujet de la violence. La violence à l'école est déplorable, cependant ce n'est ni nouveau, ni unique à La Tour-de-Peilz, ni unique à notre époque (pour ceux qui se rappellent de leur propre scolarité...). On ne peut pas faire une généralité des cas particuliers.

Ceci dit, le comité n'est pas toujours au courant de tout. Nous profitons de cette newsletter pour vous rappeler qu'il est important de nous transmettre un maximum d'informations en ce qui concerne la vie scolaire. Mieux nous sommes informés et mieux nous pouvons soutenir les familles et les enfants dans leur scolarité.

L'esprit de la charte de l'APE Vaud n'est pas d'aller fouiner pour trouver les problèmes, donc nous sommes tributaires des membres ou autres parents qui nous informent des problèmes éventuels.

Manuels scolaires: le même parent s'est indigné que les manuels scolaires de ses enfants ne soient utilisés - ou remplis - que partiellement. Sur ce point nous allons nous renseigner auprès de M. Ducret pour savoir ce que dit la loi et quelle est la pratique des enseignants.

Pour l'instant nous ne pouvons donc pas prendre position. Mais nous rejetons totalement la notion - avancé par le parent - que les enseignants ne sont ni aptes ni formés à faire des choix pédagogiques.

Rencontres parents/enseignants: le même parent souhaite savoir ce que dit la loi sur l'organisation des rencontres entre parents et enseignants.

Selon la RLEO art. 109, il y a au moins une rencontre collective par an. Mais les entretiens directs se font à la demande de l'enseignant ou des parents.

Transparence des statistiques: le même parent s'insurge contre la non-transparence par rapport aux statistiques scolaires notamment en ce qui concerne les taux de passage VP/VG et les résultats des ECR par commune.

Nous nous renseignons auprès de l'APE Vaud. En tant qu'APE local nous ne pouvons pas statuer sur ce sujet.

Utilisation des statistiques PISA en Suisse: le même parent évoque des questions par rapport à la confédération et PISA.

A nouveau, nous ne pouvons pas statuer sur ce sujet. PISA est un système *international*. Nous sommes une association *locale*.

Compétence et bonne foi du comité : pour finir, le parent remet en question la compétence, l'éligibilité et la bonne foi du comité en place.

Nous vous rappelons que le comité est 100% bénévole. Nous sommes ouverts aux questions. Tous les PV de nos séances depuis la création de l'association en 2012 peuvent être consultés à la demande

de qui le souhaite. Nous essayons de faire tous de notre mieux, avec nos connaissances, notre temps et nos capacités. Nous traitons chaque demande qu'elle soit collective ou individuelle.

Autres informations:

RELATIONS INTIMES ENTRE JEUNES : C'EST UN VIOL. EST-CE UN VIOLEUR ?

Mardi 6 février 2018 à 18h

Auditoire César Roux, CHUV, Lausanne

Entrée libre et gratuite. Un apéritif suivra la table-ronde. Toutes les informations sont également disponibles [sur le site Internet du DUMSC](#).

Votre comité APE